Cinquante troisième année. - N° 193 A Samedi 5 et dimanche 6 octobre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 731

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

784 652 026 RCS Paris.
EYLAU UNILABS.
Forme : Société d'exercice libéral par actions simplifiée.
Capital : 423800.00 EUR.
Adresse : 55/57, rue Saint-Didier, 75016 Paris.
Précédent propriétaire : 397 866 682 RCS Paris. **BIOPATH.**
Oppositions : Article L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de scission nationale. Société scindée : BIOPATH Forme : Société d'exercice libéral par actions simplifiée Adresse du siège : 3-5 rue du Port aux Lions 94220 Charenton-le-Pont Capital : 3488520.20 EUR Numéro unique d'identification : 397866682 Lieu d'immatriculation : Créteil. Société bénéficiaire de la scission : EYLAU UNILABS Forme : Société d'exercice libéral par actions simplifiée Adresse du siège : 55/57 rue Saint-Didier 75016 Paris Capital : 423800.00 EUR Numéro unique d'identification : 784652026 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : actif de 15535887.66 EUR - passif de 3382232.12 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : En rémunération de l'actif net apporté par BIOPATH, il sera attribué à BIOPATH 3.080.000.000 actions nouvelles d'EYLAU UNILABS d'une valeur nominale de 0,000052 euro, qui seront créées à titre d'augmentation de capital par EYLAU UNILABS. Montant de la prime de fusion / scission : 11993495.47 EUR. Date du projet commun de scission : 17.09.2019. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société BIOPATH : 01.10.2019 (au greffe du tribunal de commerce de Créteil). Pour la société EYLAU UNILABS : 30.09.2019 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..